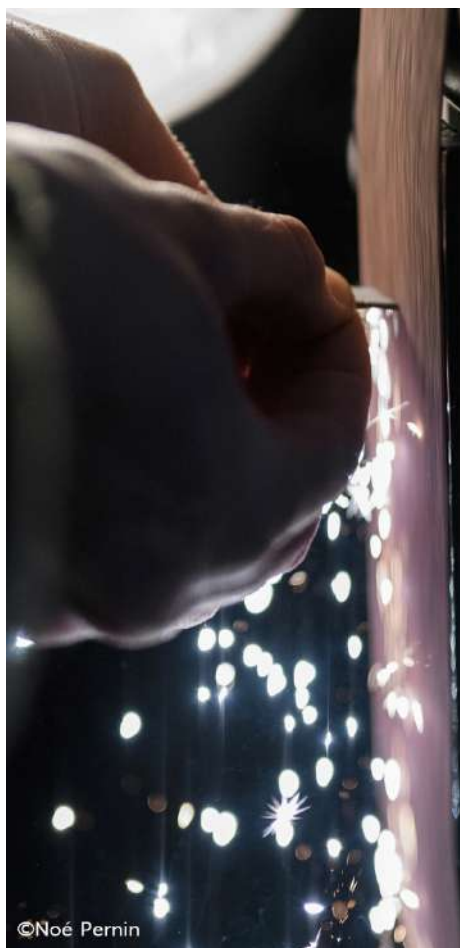


**DOSSIER
D'INSCRIPTION**

LA PROPHOTO ÉCOLE DE PHOTOGRAPHIE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RENTRÉE 2024



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE

OBJECTIFS

Le Baccalauréat Professionnel Photographie permet d'acquérir une polyvalence et une maîtrise aussi bien dans les domaines techniques qu'artistiques.

PROFIL

Sortant d'une 3^{ème} générale ou Prépa-Métiers, le candidat au bac professionnel doit être capable d'autonomie, de rigueur, de créativité. L'essentiel restant une passion affirmée pour la photographie.

IMMERSION

Pour découvrir la section, nous proposons aux candidats de participer à nos séances d'atelier. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les professeurs de photographie.

Tél de l'atelier photo : 03 29 56 96 66 ou contact par courriel ou par mail : contact@laprophoto.org



ÉTUDES

Durée : 3 ans

Les cours sont dispensés du lundi matin au vendredi après-midi.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français, mathématiques, sciences, langue vivante (anglais), histoire/géographie, éducation physique et sportive.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Prise de vue et traitement photo, technologie photo, arts appliqués et histoire de l'art et de la photographie, chef d'œuvre, gestion-économie, prévention-santé-environnement, co-intervention.

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

22 semaines de PFMP sur trois ans, les dates et les partenaires sont renseignés sur le site de la section : www.laprophoto.org dans l'onglet "L'Ecole /partenaires".

PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL

C'est un projet qui peut venir se greffer au cours de l'année scolaire dans une des classes du lycée et qui est piloté par un intervenant (photographe, plasticien). Cet échange très intéressant et vraiment enrichissant se poursuit souvent par des expositions.



SORTIES PÉDAGOGIQUES

En fonction de l'actualité nous organisons des sorties pédagogiques (musées, expositions, Salon de la photographie de Paris, Festival de Géographie)

DÉBOUCHÉS

Avec l'obtention du Baccalauréat Professionnel, vous pouvez postuler dans différents domaines comme l'assistant photographe en prise de vue, en laboratoire, en retouche numérique ou en commerce spécialisé en photographie. Il est également possible de créer sa propre entreprise.



PROCÉDURES D'INSCRIPTION



Les candidats à une inscription en Baccalauréat Professionnel R.P.I.P. constituent un dossier de candidature (voir fiche de renseignements) qui doit parvenir au Lycée Professionnel, à l'adresse suivante :

Lycée Professionnel Notre Dame de la Providence
14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Sélection des dossiers

Le Lycée Professionnel ne dispose que de 20 places. Une sélection est effectuée à partir des dossiers.

Une liste d'attente est donc constituée au-delà des 20 candidatures retenues. Un numéro d'ordre est alors attribué.

Les élèves retenus, en liste d'attente ou refusés seront informés au plus tard le **14 juin 2024**.

Confirmation de l'inscription définitive

Les élèves dont la candidature est retenue **doivent confirmer leur inscription au plus tard le 21 juin 2024**.

Au-delà de cette date la place sera déclarée vacante. Ainsi les candidats qui auront été mis en liste d'attente, peuvent être contactés.

L'internat

L'Internat accueille les filles et les garçons des lycées Beau Jardin et La Providence.

Notre internat est bien plus qu'une solution d'hébergement, c'est une seconde maison, un espace d'accompagnement participant à l'apprentissage de la vie en collectivité, mais aussi de l'autonomie. La vie en internat, c'est avant tout une expérience humaine

enrichissante inculquant des valeurs de respect et de solidarité. Le but de l'internat est de favoriser la réussite scolaire par des conditions de vie et de travail optimales.

La Chaumière – 12 avenue Jean Jaurès – 88100 SAINT DIE (ouvert du lundi soir au vendredi matin).



Amplitude horaires des cours :

8h05 à 12h et 13h25 à 17h15

*les lundis, les cours ne débutent pas avant 10h10
les vendredis, les cours se finissent au plus tard à 15h15
afin de faciliter les trajets en transport en commun.*

Contacts

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire Marie de Galilée
Valérie COLUS

Responsable pédagogique du lycée professionnel
Davy CHRETIEN

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel
par courrier : 14 rue Pasteur

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail : ce.0880100@ac-nancy-metz.fr

par téléphone : 03 29 56 17 77

Site Internet :

www.institution-la-providence.fr

Page Facebook :

LaProvidence-StDie



Cadre réservé à l'administration

Date d'entrée	/ /
Date de saisie	/ /
FA	
Frais d'inscription	<input type="checkbox"/> par :
Mode paiement	

RENSEIGNEMENTS LYCEE

ELEVE

Nom :

Prénoms :

Sexe : Masculin Féminin

Né(e) le : / / Portable : / / / /

A :

(indiquer le nom de la ville et n° du département)

Etablissement d'origine :

Classe d'origine :

Filière demandée :

BAC PRO Photographie

BAC PRO Production Graphique (RPIP)

Régime :

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

COORDONNEES

RESPONSABLE 1 (R1) : PERE* / MERE* / AUTRE* : (*rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :
(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du domicile : / / / /

e-mail :

Profession :

SITUATION DES PARENTS : Mariés Concubinage Pacsé(s) Divorcés Séparés Veuf(ve)

RESPONSABLE 2 (R2) : PERE* / MERE* / AUTRE* : (*rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :
(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du domicile : / / / /

e-mail :

Profession :

REGLEMENT

- Vous vivez à la même adresse et ne partagez pas les frais de scolarité.**
- Vous êtes séparés et partagez les frais de scolarité ou un seul responsable est payeur à 100%.
Merci de préciser le pourcentage pris en charge de chaque responsable :**

.....% à charge du R1 % à charge du R2

.....% à charge d'un autre payeur :

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

.....

Mode de règlement (si vous partagez les frais, merci de préciser le choix de chaque responsable) :

Le règlement est à effectuer :

- par prélèvements mensuels sur 10 mois d'octobre à juillet (le 10 du mois).
(merci de joindre un **RIB** à ce document ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-joint, dûment complétée et signée)
- A défaut : Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
 Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
 Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

CURSUS SCOLAIRE

Années scolaires (ex : 2021/2022)	Classes	Noms des établissements fréquentés depuis la 4^{ème}	Diplômes obtenus

PIECES À FOURNIR

- La fiche de renseignements
- Une photocopie du livret de famille (*pages parents et enfants*).
- Les deux derniers bulletins scolaires.
- Le montant du droit d'inscription uniquement pour les nouveaux élèves de l'ensemble scolaire Marie de Galilée : 40 €, à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le montant des arrhes : 100€ pour les externes, 150€ pour les demi-pensionnaires ou 300€ pour les internes, à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB (*ci-joint*) (*si vous souhaitez régler par prélèvement*)
- Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.
- Certificat de passage dans la classe supérieure ou de doublement (*à nous transmettre dès son obtention, fin juin*).
- La fiche de renseignement médical (*ci-joint*).
- Dossier d'internat (*ci-joint*) (*uniquement pour les futurs internes*)

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur, l'exactitude des déclarations portées sur le présent dossier.

Fait à _____

Le _____

SIGNATURES

Responsable légal

Elève

Contribution Familiale :

Un tarif différencié sur le LP NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE sera appliqué en fonction du quotient familial de référence de chaque famille suivant 4 tranches comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Montant mensuel
<i>Supérieur ou égal à 11 150 €</i>	86 €
<i>Compris entre 9 150 € et 11 150 €</i>	80 €
<i>Compris entre 7 750 € et 9 150 €</i>	74 €
<i>Inférieur ou égal à 7 750 €</i>	67 €

Merci de nous fournir **votre avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022** si votre quotient familial est inférieur à 11 150 euros. Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel s'ajoute aux bourses d'Etat si vous êtes éligibles.

Ces frais de scolarité comprennent :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Le coût des dépenses énergétiques,
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 20% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 25% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 30% sur la scolarité du 4^{ème} enfant,
Pour 5 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 35% sur la scolarité du 5^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.
En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription des arrhes qui seront déduits du montant de la facture :
100 euros pour un externe, 150 euros pour un DP et 300 euros pour un interne.

Demi-Pension :

	Par mois
4 jours	102 €
5 jours	128 €

L'élève externe amené à prendre occasionnellement des repas devra se munir de tickets délivrés à l'accueil.

Prix unitaire : **7,10 euros**

Toute inscription à la cantine ou à l'internat est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

Internat et pension complète (repas du midi compris) :

Chambre individuelle : 470 € par mois sur 10 mois

Chambre double ou triple : 440 € par mois sur 10 mois

L'inscription à l'internat se fait pour l'ANNEE COMPLETE. Aucune remise ne sera accordée pour changement de régime.

Frais annexes :

Côût du matériel pédagogique et des sorties spécifiques à la formation : **950 €**

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) : **18,50 €**

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné(e) de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive : **18,00 € (facultatif)**

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2024.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement (fournir une demande écrite avec justificatif médical) ou lors des périodes de PFMP en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros pour un demi-pensionnaire et 10 euros pour un interne par jour ouvré).

Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC MARIE DE GALILEE.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).

- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

MANDAT de Prélèvement SEPA

Cadre réservé à l'administratif

Nom et prénom de(s) l'élève(s) :

Merci de nous retourner ce document **uniquement pour une première demande**
ou un changement de RIB (accompagné du RIB)

**Mandat de
prélèvement
SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC MARIE DE GALILÉE** à
envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de **OGEC MARIE DE GALILÉE**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention
que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8
semaines suivant la date de débit de votre compte.

N° national d'émetteur : FR34ZZZ8539DB

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

IBAN

BIC

A

Créancier

OGEC MARIE DE GALILÉE

9 rue du Beau Jardin

88100 SAINT DIE DES VOSGES

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété



VIE PRATIQUE DE L'INTERNAT

Adresse :

La Chaumière – 12 avenue Jean Jaurès –
88100 SAINT DIE DES VOSGES

Tél du Lycée Notre Dame de la Providence :

03 29 56 17 77

Mail : contactprovidence88@gmail.com

Ou contacter les personnels d'éducation via
ECOLEDIRECTE : Mme CHRISTOPHE et M. MELTZ

Personnels d'éducation :

Nos surveillants assureront le suivi scolaire, les études et la vie quotidienne à l'internat.

Les études des internes :

- 18 h – 18h50 : étude dirigée avec aide au travail personnel
- 21 h 00 : révision en chambre jusqu'au coucher
- 22 h 30 : Coucher :(au plus tard)

Il est interdit d'être en possession de médicaments sans prescription du médecin ou mot des parents.

L'ordonnance ou le mot sera donné à l'éducateur dès le début du traitement.

Les sorties seront en fonction des notes, au bon jugement des éducateurs et des remarques des professeurs.

Le travail global fourni et la discipline seront pris en compte.

Trousseau :

Vêtements pour la semaine, affaires de toilette, nécessaire pour un lit simple (couette et oreiller à fournir)

AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIE

Rentrée 2023

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Agissant en qualité de père, mère, tuteur de l'élève :

NOM : Prénom :

Classe :

Les lundis, mardis et jeudis

- J'autorise mon enfant à sortir jusqu'à 17h50, après ses cours
- Je n'autorise pas mon enfant à sortir jusqu'à 17h50 ; il doit rentrer directement à l'internat après ses cours.

Les mercredis après-midi

Si mon enfant A cours les mercredis après-midi :

- Je l'autorise à sortir après ses cours et jusqu'à 17h50
- Je ne l'autorise pas à sortir après ses cours ; il doit rentrer directement à l'internat

Si mon enfant n'a PAS cours les mercredis après-midi :

- Je l'autorise à sortir de 12h45 et jusqu'à 17h00.
- Je ne l'autorise pas à sortir ; il doit rester à l'internat.

Ces sorties peuvent être supprimées en cas de retenue pour le comportement ou le travail.

Pour une sortie exceptionnelle (mercredi midi ou autres) prévenir le secrétariat ou l'internat par une autorisation écrite.

Fait àle

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX 2023/2024

ELEVE

Nom : Prénom :
Date de naissance :
Classe :
Adresse :
N° d'assurance S.SN° d'assurance RC
Nom et adresse de la compagnie d'assurance :
.....
Nom du médecin traitant
Ville et n° de tél :
Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :
Pathologie (*maladie chronique ou invalidante, handicap, allergie*) :
.....
.....
Traitement (*joindre impérativement un certificat médical sous pli confidentiel*):
.....
.....

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

CONTACT 1

Nom : Prénom :
Lien de parenté :
Tél : / / / / Port : / / / /
Mail :

CONTACT 2

Nom : Prénom :
Lien de parenté :
Tél : / / / / Port : / / / /
Mail :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

J'autorise les pompiers à prendre en charge mon enfant seul en cas de besoin.

Autorisation d'intervention chirurgicale :

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame.....autorisons l'anesthésie de notre
fils/filleau cas, où, victime d'un accident ou d'une maladie
aigüe à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait àle

Signature du/des responsable(s) légal(aux)



TRANSPORTS SCOLAIRES

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes :

- **POUR L'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES**

Connectez-vous à : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr/>



ou contacter l'agence au **0 800 880 676**

- **POUR LES DEPARTEMENTS DU GRAND EST**

Connectez-vous à : <https://www.fluo.eu/>



Scolaires

Cliquez sur « Scolaires »

Sélectionnez le département de votre choix et suivre les instructions

- **POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS**

Merci de contacter les conseils régionaux de vos départements afin de connaître la marche à suivre.

Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.